

D2025-027

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PUY-DE-DÔME

MAIRIE de ROYAT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf du mois d'avril, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de ROYAT, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de Royat, sous la présidence de M. Marcel ALEDO, Maire de Royat.

Date de convocation : 26 mars 2025

Etaient présents : MM. ALEDO Marcel, LUNOT Jean-Pierre, JARLIER Marie-Anne, BIGOURET-DENAES Christine, AUBAGNAC Michel, DOCHEZ Alain, COQUEL Isabelle, GAZET André, JOURDY Isabelle, MEYER Jean-Luc, MINGUET Géraldine, CELSE Jean-Louis, BUONOCORE Jacqueline, JALLEY Philippe, SOLELIS Véréne, BELZANNE Arnaud, CURNOL Stéphane, MAHE Lucie, JOUFFRET Philippe, MERCIER Sophie

Procurations :
Delphine LINGEMANN à Isabelle JOURDY
Antonio CANAVEIRA à Michel AUBAGNAC Antonio
Virginie MICHEL à Jean-Pierre LUNOT
Bruno TIRADON à André GAZET
Annie CHAUMETON à Marcel ALEDO

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 25 dont 5 procurations

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal ; Mme MAHE Lucie a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

OBJET : Attribution de subventions aux associations

Rapporteur : Mme Christine BIGOURET-DENAES, 4ème adjointe

Il est proposé au Conseil municipal de verser les subventions aux associations suivantes :

D2025-027

Au budget général de la ville :

ASSOCIATION	MOTIF	MONTANT PROPOSE
SPORTS		
ASR	Subvention de fonctionnement	23 000 €
Ecole des arts martiaux de Royat	Subvention de fonctionnement	1 000 €
Golf de Royat Charade	Subvention de fonctionnement	1 500 €
	Subvention exceptionnelle	5 000 €
MTB Center	Subvention de fonctionnement	900 €
ROC Basket Ball	Subvention de fonctionnement	12 000 €
Royat Rando	Subvention de fonctionnement	350 €
Royat Boxing Club	Subvention de fonctionnement	2 500 €
Royat Fit GV	Subvention de fonctionnement	500 €
Royat Terre de Trail	Subvention de fonctionnement	2 000 €
Ski Club des Dômes	Subvention de fonctionnement	900 €
TOTAL		49 650 €
LOISIRS		
AAPPMA Les 4 sources	Subvention de fonctionnement	300 €
Société de Chasse	Subvention de fonctionnement	1 000 €
TOTAL		1 300 €
ECOLE		
Amicale Laïque	Subvention de fonctionnement	2 200 €
OCCE Ecole Elémentaire	Subvention de fonctionnement	300 €
OCCE Ecole Maternelle	Subvention de fonctionnement	300 €
TOTAL		2 800 €
AUTRE		
Association des Commerçants de Royat	Subvention de fonctionnement	300 €
Conférence de Saint Vincent de Paul	Subvention de fonctionnement	700 €
CASPAR	Subvention de fonctionnement	100 €
ACPG CATM	Subvention de fonctionnement	100 €
TOTAL		1 200 €
TOTAL BUDGET GENERAL		54 950 €

D2025-027

Au BA Actions culturelles :

ASSOCIATION	MOTIF	MONTANT PROPOSE
CULTURE		
Cool'Heur	Subvention de fonctionnement	200 €
	Subvention exceptionnelle	200 €
Harmonie de Royat	Subvention de fonctionnement	3 500 €
Maison des Loisirs et de la Culture	Subvention de fonctionnement	2 500 €
Club Micro de Royat	Subvention de fonctionnement	800 €
	Subvention exceptionnelle	700 €
Les ateliers bénévoles	Subvention exceptionnelle	1 000 €
Les amis de Royat	Subvention de fonctionnement	7 000 €
Bibliothèque pour tous	Subvention de fonctionnement	800 €
TOTAL		16 700 €

Pour le Budget principal de la ville de Royat, l'enveloppe globale d'attribution de subventions proposée est de **54 950 €**.

Pour le budget Activités Culturelles, l'enveloppe globale d'attribution de subventions proposée est de **16 700 €**.

Cas particuliers :

Association des Petits Lutins – Crèche (Budget général)

Auparavant et pendant plusieurs années, la commune contribuait au fonctionnement de l'association à hauteur de 210 000 € par an.

En 2022, l'association avait sollicité un complément permettant de pallier la hausse des prix sur les achats courants et surtout à la hausse des charges de personnel, faisant suite à l'application des textes du ministère de la Santé (reclassement des Educateurs Jeunes Enfants et des Auxiliaires de Puériculture), portant alors la subvention annuelle à 250 000 € maximum.

A partir de 2023, la municipalité a signé une convention d'objectifs avec l'association des Petits Lutins pour une durée de 3 ans, intégrant notamment les objectifs financiers et tenant compte des modifications de prise en charge par la CAF. En effet, à compter de 2023, la CAF verse directement le Bonus Territoire à l'Association alors que jusqu'en 2022, la commune la percevait directement. Au titre de l'exercice 2024, il a été versé une subvention de 250 000 € tenant compte de la réfaction de la prestation de service de la CAF et de la hausse importante de la masse salariale.

Aussi, conformément aux termes de la convention il est à prévoir au BP 2025 la somme de **196 000 €** auquel il conviendra d'ajouter une enveloppe de secours de **67 000 €**. En effet, la convention d'objectifs ne tient pas compte de l'augmentation de la masse salariale qui s'opère depuis 2 ans,

D2025-027

ni de l'inflation qui a eu un fort impact sur les charges énergétiques. L'enveloppe de secours sera débloquée sur demande de l'association en fonction du besoin de financement déterminé en fin d'exercice.

Comité d'œuvres Sociales (COS)

Une convention d'objectifs a également été signée avec les Comité d'Œuvres Sociales, avec une mise en place à compter de 2024. Le COS adhère au CNAS pour assurer à l'ensemble des agents les prestations à caractère social obligatoires pour la collectivité. La subvention accordée au COS par la Mairie permettant de mettre en place ses actions s'établit à **25 830 €** pour 2025.

OCCE Ecole Elémentaire – En 2025, l'école organise plusieurs voyages scolaires pour les élèves et a d'ores et déjà sollicité une subvention de **7 700 €** à cet effet (Délibération D2025-005 du 12/02/2025).

Association A Lire les Auteurs – Salon du Livre (Budget annexe Actions Culturelles)

La municipalité de Royat a signé une convention de partenariat avec l'association A Lire des Auteurs et la Ville de Chamalières, relative aux modalités de financement du Salon du Livre, à compter de l'Edition 2022.

En 2025, il conviendra de prévoir la somme de **5 000 €** et une enveloppe de secours de **300 €**.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (2 abstentions : Mme MERCIER, M. BERNETTE) de :

- **ATTRIBUER les subventions aux associations comme indiqué ci-dessus.**
- **ATTRIBUER à l'association des Petits Lutins la subvention de base de 196 000 € avec possibilité d'un complément jusqu'à 263 000 € sur présentation du bilan définitif 2025.**
- **ATTRIBUER au Comité d'Œuvres Sociales COS une subvention de 25 830 €**
- **ATTRIBUER à l'association A Lire les Auteurs – Salon du Livre (Budget annexe Actions Culturelles) une subvention conformément à la Convention de partenariat pour un montant maximum de 5 300 € finalisée au regard du bilan définitif de l'Edition 2025.**

Fait et délibéré et en séance, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Marcel ALEDO



Lucie MAHE,

Secrétaire de séance